Guide pratique pour obtenir des financements Erasmus+

Erasmus + Mobility : pour postuler c'est simple et ça vaut le coup !

Avec le programme Erasmus+ il est possible de mettre en place un projet de mobilité KA1 pour le développement professionnel de votre organisation (éducation scolaire ou éducation adulte) et de recevoir une subvention qui couvrira les frais pour participer à la formation des Universités de Francophonia.
L'activité Erasmus+ dont on parle ici s'appelle **"Action clé n°1: mobilité des individus à des fins d'enseignement et de formation" (KA1)**

Qu'est-ce qu'un projet Erasmus KA1 :

Un projet Erasmus contient toutes les mobilités Erasmus dont votre organisation a besoin pour avancer dans sa performance professionnelle.
Une mobilité Erasmus+ signifie qu'une personne (membre du personnel de votre établissement scolaire) se rend dans un pays éligible aux bourses Erasmus+ pour y faire un stage d'observation, un cours de formation structurée ou pour y enseigner. Une telle mobilité Erasmus dure entre deux jours et deux mois plus les jours de voyage.
Pour être éligible, ce projet de mobilité doit répondre aux besoins de votre organisation et de son personnel pour le développement des programmes existants et futures.
Il est alors lié au développement de qualité de votre organisation et doit être conçu avec l'accord de la direction scolaire car le dossier de candidature vous demande de concevoir un plan de développement européen de votre école/organisation.
L'impact et l'utilisation des connaissances et expériences à acquérir à travers la mobilité Erasmus doivent aussi être planifiés avant la mobilité.
Vous pouvez p.ex. imaginer un programme qui permettra une modernisation et un renforcement des capacités pédagogiques pour répondre à des besoins clairement identifiés dans votre filière et ou dans votre région.
C'est dans le cadre de ce projet que vous pouvez identifier les partenaires du projet tels que FRANCOPHONIA en tant que prestataire de formation.

Qui peut déposer un dossier Erasmus ?

Education des adultes : Tout organisme qui travaille dans le secteur de la formation des adultes (voir avec votre agence Erasmus nationale)
Education scolaire : Toutes les écoles éligibles y compris les écoles de formation professionnelle (voir avec votre agence Erasmus nationale)

Les autorités scolaires (p.ex. rectorats) et les municipalités/communes ou Conseils régionaux ont le droit de déposer un dossier KA1 en tant que consortium pour plusieurs établissements scolaires.

Erasmus stages à l'étranger pour élèves et formateurs de la formation professionnelle

Dans le cadre de l'action clé nº 1, les établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP) ont la possibilité supplémentaire d'envoyer leurs élèves, apprentis et nouveaux diplômés à l'étranger pour une période d'apprentissage ou de formation professionnelle.
Tous ceux qui enseignent ou suivent une formation dans le cadre de la formation professionnelle peuvent alors bénéficier d'une bourse pour un stage à l'étranger.
En coopération avec la CCI et la Ville de Nice Francophonia vous propose des stages en alternance avec des cours de français pour assurer les meilleures conditions d'immersion dans la vie professionnelle en France. Les stages sont disponibles dans des secteurs professionnels variés.
Qui peut déposer un dossier dans le secteur formation professionnelle: des établissements scolaires de formation professionnelle, des associations, des entreprises, d'autres organismes publics ou privés (à voir avec votre agence nationale Erasmus+)
Pour plus d'information nous contacter

Assistance par Erasmus+

Sur http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/help_fr vous trouverez de l'assistance, des infos supplémentaires et une foire aux questions.
N'hésitez surtout pas à contacter votre agence nationale Erasmus si vous avez des questions.

Francophonia: Guide et assistance par skype

Afin de vous soutenir dans votre conception de projet et processus de demande, nous avons préparé un petit guide, étape par étape, sur la meilleure manière de construire votre demande de financement.
Clients de Francophonia : Nous proposons des conférences assistance par skype avec des experts Erasmus pour répondre à vos questions. Nous contacter.

Etape 1

Téléchargez le Guide officiel du programme Erasmus+ de la Commission européenne. Afin de pouvoir concevoir un projet Mobilité KA1 pour votre organisation/école, il est utile de se familiariser avec certains détails du programme Erasmus +. Il n'est pas forcément utile de lire tout le Guide du programme, mais consultez les chapitres nécessaires comme recommandés ci-dessous :

Partie A – informations générales sur le programme Erasmus +
Action clé 1 – mobilité des personnes
Projet de mobilité pour le personnel de l'éducation scolaire
Projet de mobilité pour le personnel d'éducation des adultes

Etape 2

Accédez au site Web de votre agence nationale Erasmus+ et accédez dans la section appropriée (éducation scolaire/adulte) au formulaire de demande approprié qui est fourni comme formulaire Web. Un guide étape par étape explique comment utiliser ces formulaires.

L'activité Erasmus+ dont on parle ici s'appelle **« Action clé n° 1: mobilité des individus à des fins d'enseignement et de formation »**

Etape 3

Code PIC: Assurez-vous que votre organisation dispose d'un code PIC (il s'agit d'un code d'identification unique pour les demandeurs de projet) et que vous suivez les bonnes procédures d'application. Voici un lien utile vers les conseils de l'Agence nationale Erasmus + du Royaume-Uni: http://www.erasmusplus.org.uk/How-to-apply

Etape 4

Consultez les sections sur les critères d'admissibilité (Guide de programme) et nos recommandations pour améliorer la qualité de votre application de projet de mobilité. Lien
Veuillez lire attentivement ces chapitres car ils vous aideront à faciliter et structurer votre processus de demande. Il peut également être utile de rédiger les sections principales de votre demande dans un document distinct et de copier la version finale dans le formulaire de demande juste avant la soumission. Nous avons préparé un tel document pour l'éducation scolaire.

Etape 5

Remplissez et soumettez le formulaire de demande selon les instructions de ce guide. Il peut être nécessaire d'entrer le code PIC de FRANCOPHONIA ou un autre organisme organisateur des cours dans votre formulaire de demande. **Le PIC de Francophonia** est **912 023 101**
Dès que vous aurez terminé, vous imprimez, faites signer par la direction scolaire et uploadez la déclaration d'honneur. Uploadez tous les autres documents qui peuvent être demandés de votre Agence nationale. Profitez d'un service de contrôle éventuellement proposé par votre agence national Erasmus ou par votre autorité scolaire (p.ex. service international du rectorat) avant de finalement mettre en ligne.
Vous pouvez améliorer votre dossier jusqu'au 5 février 2019 à 12.00 même s'il a déjà été mis en ligne.